

CONTRAT DE LOCATION D'OEUVRES D'ART

Le présent contrat est passé entre **le locateur (l'artiste)**:

Nom :

—

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

et **le locataire** :

Nom :

—

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Contact d'urgence (nom et courriel) :

L'artiste entend louer l'œuvre d'art suivante :

Titre :

—

Année :

Format :

Médium :

Article 1 – La durée du contrat de location

1.1 La période de ce contrat de prêt d'œuvres d'art est prévue pour une durée limitée **d'une année** à partir de la date du présent contrat. Ce contrat prend fin le _____.

1.2 Le contrat peut être interrompu à tout moment par l'artiste pour les raisons suivantes : Offre d'achat de l'œuvre par un acheteur, réquisition de l'œuvre dans le cadre d'une exposition de l'artiste, décision de l'artiste de reprendre l'œuvre dans la mesure où le locateur prend mal soins de l'œuvre.

1.3 Le contrat peut être interrompu à tout moment par le locateur. Ex. déménagement du locateur, désintérêt du locateur, si le départ du locateur ne respecte pas les conditions énumérées à l'article 4.

Article 2 – En cas de bris, d'endommagement ou de perte de l'œuvre

2.1 À l'achat, l'œuvre ci-haut mentionnée est d'une valeur de _____ \$

2.2 En tout temps, l'œuvre d'art doit être protégée de la lumière directe du soleil et des conditions de chaleur ou de froid excessif.

2.3 En cas de bris ou de dommages ou de perte de l'œuvre, Le locateur s'engage à donner **la totalité de ce montant** à l'artiste. Les deux partis doivent préalablement, lors de la signature de ce contrat, examiner l'oeuvre ensemble et noter ci-bas les défauts déjà existants sur l'oeuvre prêtée.

Article 3 – Achat de l'œuvre

3.1 Le locataire peut, si désiré, acheter l'œuvre louée à tout moment. L'achat peut se faire selon l'entente qu'il prendra avec l'artiste (ex. paiements échelonnés sur plusieurs semaines, mois ou par une seule transaction équivalent à la totalité de la valeur de l'œuvre).

3.2 Le locataire n'a pas le droit, en aucun cas, de vendre, de louer ou de prêter l'œuvre sans le consentement de l'artiste.

Article 4 – Engagements du locateur

4.1 Le locataire s'engage à prendre soin de l'œuvre louée et à ne lui faire subir aucun dommage.

4.2 Le locataire s'engage à rapporter l'oeuvre à l'artiste à la fin du contrat si celui-ci n'est pas renouvelé.

Article 5 – Reproduction

Le locataire ne possède pas le droit de reproduire l'œuvre ou d'en faire des produits dérivés. Il devra d'abord obtenir le consentement de l'artiste et une nouvelle entente sera alors signée.

Article 6 – Les obligations de l'Artiste

6.1 Le locateur (l'artiste) garantit que les œuvres d'art présentées en dépôt sont bien ses œuvres originales.

6.2 Le locateur (l'artiste) garantit que les œuvres sont remises en main propre au locateur et ce en parfaite condition.

Article 7 – (à remplir s'il y a des ententes supplémentaires faites entre l'artiste et le locateur. Ex. encadrement, reproduction, utilisation de l'oeuvre à d'autres fins, etc.)

Article 8 – Signatures

Je (LOCATEUR) ai pris connaissance de ces pages expliquant les conditions de la location d'œuvres d'art m'obligeant à suivre chaque point à la lettre.

Je m'engage à être responsable d'une œuvre d'art pour la durée du contrat de location.

Contrat fait le _____ à _____ en 2 (deux) exemplaires.

L'artiste(locateur)

Le locataire
